

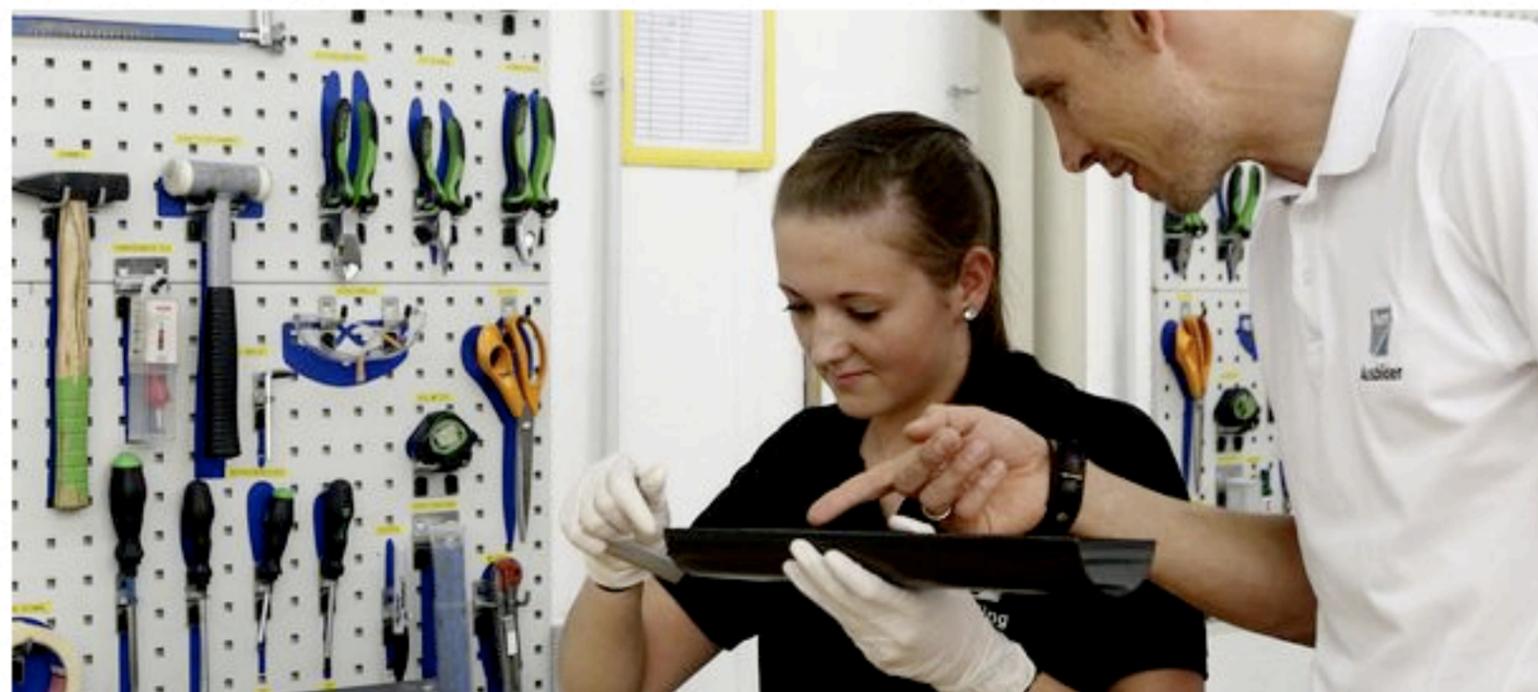
Apprentissage: la nouvelle prime votée par les députés

Par L'Entreprise avec AFP, publié le 04/11/2014 à 12:19

L'Assemblée nationale a voté, lundi 3 novembre 2014 le financement de la nouvelle aide de 1000 euros aux employeurs d'apprentis promise en septembre par François Hollande.

Partager 0 Tweeter 0 +1 0 in Partager 0

0 A+ A-



Une prime à l'apprentissage sera bien versée aux entreprises de moins de 250 salariés pour tout nouvel apprenti.

Reuters/Heinz-Peter Bader

François Hollande l'avait annoncé lors des Assises de l'apprentissage le 19 septembre 2014: la prime de 1000 euros, réservée de prime abord aux entreprises de moins de 50 salariés, sera bien élargie aux moins de 250 salariés, pour l'accueil de tout nouvel apprenti intégré depuis la rentrée. Restait à en trouver le financement. Le ministère du Travail avait annoncé début octobre que cette aide serait intégrée au projet de loi de finances pour 2015, et non à celui de simplification de la vie des entreprises comme prévu initialement. La décision a été actée le lundi 3 novembre et le vote du projet de budget 2015.

Accord de branche. Ce coût est évalué à 60 millions d'euros pour la première année. "Afin de respecter les engagements du gouvernement concernant la maîtrise des dépenses de l'Etat, cette révision à la hausse des dépenses de la mission sera compensée à due concurrence dans la suite de l'examen du projet de loi de finances", précise l'amendement du gouvernement." Sa prorogation pour les années suivantes sera liée à la conclusion d'ici juin 2015 d'un accord de branche, "conformément aux engagements du Pacte de responsabilité".

Cette prime, débloquée par les régions en échange d'une compensation de l'Etat, s'ajoute, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à une prime déjà existante de 1.000 euros minimum par apprenti et par année de formation.

Le gouvernement s'est fixé l'objectif de 500.000 apprentis en 2017, contre près de 415.000 en moyenne en 2013.

Lever les blocages. Pour développer l'apprentissage, le ministre du Travail François Rebsamen a affirmé dans l'hémicycle que les aides financières ne suffiront pas et jugé nécessaire un changement de mentalités mais aussi la levée d'éléments de "blocages" comme certaines réglementations sur l'usage des machines dangereuses ou sur les travaux en hauteur "sans mettre en danger la vie des apprentis".

Aux critiques de l'UMP, qui n'a cessé de marteler que la majorité pénalisait l'apprentissage depuis 2012, il a riposté: "Ne vous moquez pas de nous sur l'objectif de 500.000 apprentis, vous l'avez porté pendant dix ans et jamais fait!"